



Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de Règlement de zonage n° 2023-345 Règlement modifiant le zonage n° 216

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 17 janvier 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Samuel a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2023-345 modifiant le règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel ».

Description de la zone concernée :

- la zone concernée est approximativement localisée à l'intersection du 3^e rang O et des rues Sainte-Hélène et de l'Église.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone « C1 » à même une partie de la zone « P2 » sur une largeur de 35 m le long du 3^e rang Ouest.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 14 février 2023, à 19 h, au 143, rue de l'Église.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 140, rue de l'Église, Saint-Samuel, Québec, G0Z 1G0. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, CE 23 JANVIER 2023.


Directrice générale